

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

2007 au Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

2007 au Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

L'année 2007 a été marquée par l'avancement de nombreux dossiers dans l'ensemble des services du département. Le nom de ce dernier a également changé, le "C" de la culture rejoignant formation et jeunesse pour former "département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)".

Scolarité obligatoire

Dans le domaine de la [scolarité obligatoire](#), l'année 2007 a notamment été marquée par l'adoption, au mois de juin, de l'Accord Harnos et de la Convention scolaire romande par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Ces accords devront encore être ratifiés par les cantons (printemps 2008 pour le canton de Vaud). Une brochure d'information a été envoyée à chaque enseignant, ainsi qu'aux partenaires de l'école, en octobre 2007. Elle indiquait les domaines qui, au sein de l'école vaudoise, sont plus précisément concernés par ces accords : primarisation du cycle initial (CIN) et du cycle de transition (CYT), obligation scolaire dès l'âge de 4 ans, plan d'études et moyens d'enseignement communs à la Suisse romande, standards fixés au plan suisse notamment. Cette brochure est disponible par [ce lien](#).

Par ailleurs, 2007 a également vu la mise en oeuvre des conseils d'établissement, qui vont remplacer progressivement les commissions scolaires. Deux documents ont été élaborés à l'intention des autorités communales. Un "Guide de mise en oeuvre du conseil d'établissement", destiné à renseigner les autorités communales qui ont la responsabilité de les constituer, a été envoyé sous forme de brochure et, parallèlement, mis en ligne sur le site Internet du département. Un "Règlement-type du conseil d'établissement" a été rédigé afin de satisfaire la demande de nombreuses communes qui ont exprimé le désir de disposer d'une base leur permettant d'élaborer leur propre règlement du conseil d'établissement. Le "règlement-type" et le "Guide de mise en oeuvre" sont disponibles sur le site internet du DFJC. Le premier conseil d'établissement a été officiellement institué le 8 janvier 2008 par l'Association intercommunale des 13 communes de l'établissement de la Sarraz-Veyron-Venoge. D'ici à la fin de l'année 2008, un bon tiers des établissements scolaires disposeront de leur conseil d'établissement.

Postobligatoire

Au niveau du [postobligatoire](#), l'année 2007 a notamment été marquée par une large démarche de promotion des places d'apprentissage permettant de créer 700 places d'apprentissage; le développement des travaux préparatoires à la fusion des trois écoles privées subventionnées formant les assistant-e-s en soins et santé communautaire; l'accroissement de la capacité d'accueil des gymnases pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves. D'un point de vue global, la formation postobligatoire dispose de places de formation pour l'ensemble des jeunes souhaitant acquérir une formation professionnelle ou académique.

Point important pour l'avenir de la formation professionnelle, l'avant-projet de nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle a été mise en consultation (www.vd.ch/dfjc).

Enseignement supérieur

L'**enseignement supérieur** a vu l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur la Haute Ecole pédagogique, qui entrera progressivement en vigueur courant 2008. Par ailleurs, l'Ecole cantonale d'art de Lausanne a pu se regrouper et prendre possession de ses nouveaux locaux à Renens, dans l'ancienne usine IRIL réhabilitée par l'architecte Bernard Tschumi.

Enseignement spécialisé et appui à la formation

L'année 2007 de l'enseignement spécialisé a été placée sous le signe de la RPT. Celle-ci a pour incidence de confier l'entière responsabilité de l'enseignement spécialisé au canton, alors que précédemment il dépendait de la Loi sur l'Assurance invalidité. Des travaux préparatoires ont été conduits afin d'aboutir, d'ici à 2010, à une nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé. Les efforts se poursuivent par ailleurs afin d'intégrer dans l'école publique les élèves en situation de handicap.

L'Office cantonal des bourses a mis en place courant 2007 un nouveau logiciel, commun à plusieurs offices cantonaux, permettant une meilleure gestion et un meilleur suivi. Dans le courant de l'année 2008, l'OCBE espère pouvoir renseigner en ligne chaque demandeur de bourse sur l'avance du traitement de sa demande.

Affaires culturelles

Sur le plan culturel, le DFJC a poursuivi le développement du projet de nouveau bâtiment pour le musée cantonal des beaux-arts, à Bellerive. La procédure de plan d'affectation a été lancée au printemps, afin de permettre d'implanter le musée sur la zone concernée (www.mcba.ch).

Groupes de prestations

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; ppuis sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse

- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

Groupes de prestations

21.2 Ressources humaines

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services
- Octroi des équivalences de titres professionnels pour l'enseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement

- CDIP
- SCRIS
- CEP

Groupes de prestations

21.3 Informatique

21.3 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Elaboration de la stratégie informatique administrative et pédagogique du DFJC
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Gestion des projets informatiques du DFJC
- Elaboration et gestion des budgets informatiques
- Conseils et assistance aux services du DFJ pour les aspects liés à l'informatique
- Gestion du parc matériel et logiciel - exploitation et maintenance du système informatique
- Support aux utilisateurs du DFJC pour leurs applications métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication et les fournisseurs
- Intégration, paramétrisation et développement d'applications informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département
- DSI
- CCV
- CCT
- Sociétés de services informatiques

Groupes de prestations

21.4 Finances

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

Groupes de prestations

21.5 URSP

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

Groupes de prestations

21.6 OPES

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGVD pour le personnel administratif
- DGEO, SESAF et DGVD pour le personnel enseignant
- Autorité scolaire (direction d'établissement, commissions scolaires)
- Enseignant et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV

Evènements marquants, évolutions significatives

Un service transversal

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements. Il a notamment porté son activité dans le domaine informatique, en poursuivant le [développement de SIEF](#) d'une part, ainsi que ses premiers déploiements d'autre part. Sur le plan informatique également, le secrétariat général a commencé à réorganiser l'unité informatique départementale en créant d'une part le CTIP (Centre technique pour l'informatique pédagogique), et d'autre part en préparant le transfert sous la responsabilité de la DSI du pan administratif de l'informatique départementale.

Sur le plan de la gestion du personnel, l'Office du personnel enseignant a [poursuivi sa réorganisation](#), suite aux décisions du Conseil d'Etat de le transformer en office payeur; il gère désormais l'ensemble des enseignants de la DGEO, de la DGEP, de la DGES et du SESAF, soit plus de 12'000 collaborateurs.

Systeme d'information des établissements de formation (SIEF)

Les outils de gestion administrative utilisés jusqu'à maintenant dans les établissements sont très nombreux, hétérogènes et, pour certains, peu sécurisés et obsolètes. Le projet SIEF (système d'information des établissements de formation), lancé en 2004, a pour but de fournir à tous les établissements de formation un outil de gestion intégré.

L'outil choisi, e*SA (Electronic School Administration) a été acquis auprès de HP. Il fonctionne en Autriche, depuis 2002, dans plus de 800 établissements formant 130'000 élèves. Ce logiciel est en cours de déploiement dans les établissements de la formation professionnelle avant d'être mis en oeuvre progressivement dans les établissements des autres ordres d'enseignement.

La migration des données s'est déroulée dans d'excellentes conditions puisque la quasi-totalité des données dispersées dans plus de 150 applications, dont ECO400 et Kompass, a pu être transférée dans e*SA. Les quelque 300 grilles de base qui représentent les formations professionnelles offertes par le canton de Vaud ont été introduites. Les caractéristiques de chaque formation étant précisées, les formules de calcul pour l'élaboration des différentes moyennes et pour l'édition des bulletins ont été paramétrées. Un travail complémentaire avec la collaboration très active de la DFPV et des directions d'établissement est en cours pour préciser l'ordonnancement des calculs.

Dans le domaine de la formation professionnelle, ce sont donc près de 17'000 élèves qui, à fin 2007, sont gérés dans e*SA par plus de 200 collaborateurs et collaboratrices du corps administratif, y compris, au sein de la DFPV, ceux affecté-e-s à la surveillance de l'apprentissage.

Bien que la qualité du logiciel soit encore insuffisante sur certains points, les retours des utilisatrices et des utilisateurs, très engagés dans les changements liés à l'introduction, sont plutôt favorables.

La mise en production a aussi révélé quelques problèmes de performances qui n'ont pu être diagnostiqués plus tôt dans l'environnement de validation. Des mesures urgentes ont déjà permis de corriger les lenteurs les plus importantes des applications. Des démarches sont en cours, avec l'appui de la DSI, pour améliorer encore les performances du système.

[Pour en savoir plus](#)

Office du personnel enseignant (OPES)

L'Office du personnel enseignant (OPES) poursuit sa mission décidée par le Conseil d'Etat en 2005. En effet, l'OPES est devenu un office payeur. Il a ainsi été restructuré de manière à remplir ses nouvelles tâches, selon le principe de délégation de compétences progressives des autorités d'engagement approuvées par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

La nouvelle unité de gestion du personnel enseignant est désormais chargée de l'ensemble du traitement administratif des salaires des enseignant-e-s du DFJC, soit plus de 12'000 collaborateurs (DGEO, DGEP, SESAF et DGES).

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Secrétariat général (SG-DFJC)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires Département de la formation, de la jeunesse et de la culture DFJC

Secrétariat général

Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041

E-mail: info.sgdj@vd.ch

site Internet: www.vd.ch/dfjc

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:

<http://www.vd.ch/fr/organisation/departements/formation-et-jeunesse/publications/>

Une brochure de présentation générale de la formation dans le canton de Vaud (version "légère") est également disponible sur ce site Internet.

Groupes de prestations

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - Les constructions scolaires

- Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

Groupes de prestations

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

Groupes de prestations

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Evènements marquants, évolutions significatives

Evènements marquants, évolutions significatives

Outre qu'elle a assuré au quotidien la scolarité de ses 79'137 élèves, encadrés par environ 8'500 enseignant-e-s, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a conduit divers projets.

Harmonisation intercantonale

En juin 2007, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) ont adopté respectivement l'Accord Harnos et la Convention scolaire romande. Ces accords devront encore être ratifiés par les cantons. Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat et le Parlement se prononceront à leur sujet au cours du premier semestre 2008.

En octobre 2007, une brochure d'information a été diffusée largement auprès des professionnels de l'école mais aussi auprès de leurs partenaires. Elle indiquait les domaines qui, au sein de l'école vaudoise, sont plus précisément concernés par ces accords : primarisation du cycle initial (CIN) et du cycle de transition (CYT), obligation scolaire dès l'âge de 4 ans, plan d'études et moyens d'enseignement communs à la Suisse romande, standards fixés au plan suisse notamment. Ces nouvelles dispositions, si elles sont ratifiées par le canton, entraîneront une refonte complète de la loi scolaire et de son règlement d'application. Avec l'application des mesures prévues dans le concordat intercantonal découlant de la nouvelle répartition des charges entre Confédération et cantons, il s'agira d'un des chantiers majeurs de l'école vaudoise dans les années à venir.

Nouveaux moyens d'enseignement du français

Entrées en vigueur il y a environ trente ans, les lignes directrices de l'enseignement du français (Maîtrise du français) ont été revues au cours de ces dernières années. Une brochure avait été diffusée auprès de tous les enseignants de Suisse romande en 2006. Elle définissait les axes principaux de l'enseignement de cette discipline. En juin 2007, de nouveaux moyens d'enseignement du français (lecture et grammaire au sens large) ont été choisis au niveau romand. Ils seront introduits progressivement dans les classes dès cette année.

Un plan d'études romand

A partir de 2005, les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ont mis leurs forces en commun pour l'élaboration d'un plan d'études. En 2006 et en 2007, les autres cantons de Suisse romande les ont rejoints. L'élaboration de ce plan d'études a été confiée à des enseignants et responsables scolaires de tous les cantons. En 2007, il a été remis officiellement à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) qui poursuit désormais cette tâche. Le nouveau plan sera mis en consultation et achevé dans le courant de 2008, voire au début 2009.

Indicateurs de gestion de l'école

Les travaux visant à introduire des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de rendre compte du niveau de formation des élèves se poursuivent, notamment par la publication annuelle d'indicateurs clés informant le Grand Conseil de l'évolution de l'enseignement obligatoire.

Mise en œuvre de la nouvelle fonction de dépositaire des fournitures scolaires

Depuis la décision du Conseil d'Etat sur la mesure DEFI relative à la reprise, par du personnel administratif, des tâches de dépositaire scolaire assumées jusqu'ici par des enseignant-e-s, 10 directions d'école ont déjà engagé leur nouveau dépositaire en 2007. D'autres établissements, au nombre de 28, se doteront de dépositaires administratifs dès le mois de mai 2008. Cette mesure se poursuivra sur les années scolaires 2008 à 2010 en raison de situations particulières.

Epreuves cantonales de référence 8e

En 2007, les élèves fréquentant la 8^e année ont été soumis pour la première fois à une épreuve cantonale de référence en français et en mathématiques. Les élèves des trois filières (VSO, VSG et VSB) ont reçu la même épreuve. Avec cette nouvelle épreuve, les élèves vaudois voient leurs compétences évaluées (évaluation externe) en fin de 2^{ème} année, de 4^{ème}, de 6^{ème} et de 8^{ème} année. Dans les années à venir, des épreuves seront élaborées au plan romand, sensiblement aux mêmes niveaux de la scolarité qu'aujourd'hui.

Mise en oeuvre des «Conseils d'établissement »

La modification de la loi scolaire au 1^{er} janvier 2007 a donné le coup d'envoi de l'opération de mise en oeuvre des conseils d'établissement qui vont remplacer progressivement les commissions scolaires. Deux documents ont été élaborés à l'intention des autorités communales. Un "Guide de mise en oeuvre du conseil d'établissement", destiné à renseigner les autorités communales qui ont la responsabilité de les constituer, a été envoyé sous forme de brochure et, parallèlement, mis en ligne sur le site Internet du département. Un "Règlement-type du conseil d'établissement" a été rédigé afin de satisfaire la demande de nombreuses communes qui ont exprimé le désir de disposer d'une base leur permettant d'élaborer leur propre règlement du conseil d'établissement. Le "règlement-type" et le "Guide de mise en oeuvre" sont disponibles sur le site internet du DFJC.

Dans le même temps, le Département a accompagné, à la demande des autorités communales ou intercommunales, les travaux de mise en oeuvre de conseils d'établissement. Celles d'entre elles qui ont une organisation conforme à la loi sur les communes disposent d'un délai d'un an pour créer ces conseils, les autres disposent d'un délai jusqu'en 2011 pour mettre en conformité leur collaboration intercommunale, puis d'un an supplémentaire pour mettre en oeuvre leur conseil d'établissement.

Le premier conseil d'établissement a été officiellement institué le 8 janvier 2008 par l'Association intercommunale des 13 communes de l'établissement de la Sarraz-Veyron-Venoge. D'ici à la fin de l'année 2008, un bon tiers des établissements scolaires disposeront de leur conseil d'établissement.

Organisation scolaire

Le Conseil d'Etat a décidé de la création d'un nouvel établissement scolaire à Cugy permettant ainsi aux élèves du Mont-sur-Lausanne d'être scolarisés dans leur établissement scolaire, quelle que soit la voie dans laquelle ils sont orientés. L'établissement primaire et secondaire nouvellement créé sera en mesure d'accueillir tous les élèves de la nouvelle association intercommunale de Cugy et environs dès la rentrée d'août 2008.

Les établissements scolaires de Renens, Crissier, Bussigny et Ecublens ont commencé le rapatriement de leurs élèves de VSB qui, jusqu'ici, se rendaient à La Planta. Déployée en août 2007, cette opération va se poursuivre jusqu'au août 2009, ce qui correspond à l'année scolaire à partir de laquelle ces établissements accueilleront également tous leurs élèves du secondaire.

L'établissement primaire et secondaire d'Yvonand prendra en charge ses élèves de VSB qui se rendent actuellement dans les établissements secondaires d'Yverdon-les-Bains dès la rentrée d'août 2009. Les

travaux d'agrandissement des bâtiments sont en cours de réalisation.

Le Département a mis en place les mesures d'accompagnement de ces mutations, s'assurant notamment que les contrats des enseignant-e-s concerné-e-s par cette réorganisation puissent être honorés.

Sécurité des piscines couvertes

Les 34 piscines couvertes vaudoises dans lesquelles des cours de natation sont donnés ont été inspectées par l'Association de piscines romandes et tessinoises (APR). Ces contrôles ont fait l'objet de rapports complets dont le contenu a été analysé par le Département. Une grille retenant 145 critères a permis d'établir un classement basé sur les facteurs de risque.

Au vu des résultats obtenus, le Département a été amené à prononcer une mesure provisoire d'interdiction de fréquentation, dans le cadre scolaire, de deux des piscines inspectées. Une fois les aménagements décrits dans le rapport réalisés, les propriétaires auront la possibilité de demander une nouvelle inspection.

Un suivi de l'état général de ces piscines est d'ores et déjà prévu, des inspections auront lieu régulièrement et les nouvelles piscines couvertes feront également l'objet d'inspection.

Programme Ré-AGIR ou manager les situations de maladie et d'accident sur la place de travail

A la suite de la décision du CE du 4 juillet 2007 validant le programme Ré-AGIR qui vise une réinsertion rapide et durable des collaborateurs-trices de l'Etat atteint-e-s de manière importante dans leur santé. Un processus de traitement et de suivi a été élaboré. Il doit permettre aux Directeurs-trices de mieux appréhender les mécanismes déclencheurs des absences et les risques liés à l'interruption de travail notamment de longue durée, de suivre le personnel absent et de réintégrer les collaborateurs-trices dans leurs postes dans les meilleurs délais tout en préservant leur santé.

Mise à disposition des enseignant-e-s d'un "référentiel RH"

Ce référentiel « InfoRH@enseignants » est destiné au corps enseignant et vise à regrouper les informations administratives liées au statut des enseignant-e-s en se basant sur les cadres légaux et réglementaires en vigueur.

La mission de ce projet est de rendre ces informations transparentes et accessibles sur Educenet², les enseignant-e-s n'ayant pas accès à l'intranet de l'Etat de Vaud. Différentes thématiques sont abordées comme les conditions d'emploi, le temps de travail, les aspects de prévoyance et d'assurances sociales, les aspects de sécurité et de responsabilité. Dans une phase préparatoire, ce référentiel a été présenté aux différentes régions scolaires vaudoises avant de l'être lors d'une prochaine Conférence plénière des directeurs-trices. Après une information officielle aux différents partenaires sociaux, ce référentiel sera ensuite, en principe en avril 2008, transmis aux enseignant-e-s.

Création et standardisation des bibliothèques scolaires

Pour faire suite à la bascule EtaCom et depuis le 1^{er} janvier 2004, les bibliothèques scolaires sont passées sous la responsabilité de la DGEO. Ainsi et afin d'en garantir un usage efficient et comparable dans tous les établissements scolaires du canton, le service devait se doter de normes.

Un groupe de travail, composé de bibliothécaires et d'enseignant-e-s, a établi un rapport : « Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires », donnant des lignes directrices concernant le positionnement de la bibliothèque, le personnel, les moyens financiers et les infrastructures.

Ce rapport sert prioritairement de ligne directrice pour la création et la gestion des bibliothèques scolaires. De plus, il est utilisé comme base de discussion dans le cadre du renouvellement des conventions avec les communes mettant leur bibliothèque municipale à disposition des établissements scolaires. Ce travail se poursuivra sur plusieurs années.

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Sources d'informations complémentaires

Contacts

Direction générale

Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne

tél : 021 316 32 32

fax : 021 316 31 44

[Site Internet](#)

[E-mail](#)

Présentation de la scolarité obligatoire

Direction générale : M. Daniel Christen
(directeur général)

Tél : 021 316 32 01

Direction pédagogique : Mme Cilette Cretton
(directrice générale adjointe)

Tél. : 021 316 31 65

Direction organisation et planification : M. Pierre Jaccard
(directeur général adjoint)

Tél. : 021 316 3226

Direction ressources humaines : M. Pierre Kolly
(directeur général adjoint)

Tél. : 021 316 3210

Direction administration et finances : Mme Christine Bossuat
(directrice administrative et financière)

Tél. : 021 316 3156

Groupes de prestations

23.0 Administration

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de cinq unités transversales comme suit:

- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions;
- L'unité information et organisation organise l'information de la DGEP et appuie les responsables des établissements dans la conception et la conduite des démarches d'organisation et de gestion de l'information, et déploie les meilleures pratiques;
- L'unité ressources humaines dirige la gestion et la coordination de l'unité ressources humaines (écoles et administration);
- L'unité financière dirige les finances des établissements (écoles et administration), supervise l'établissement du budget et suit son exploitation. Gère les ressources financières et l'économat et applique les dispositions légales en vigueur;
- L'unité planification et bâtiments assure la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements (écoles et administration), ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Apprenants (élèves, apprentis, gymnasiens et étudiants), du perfectionnement scolaire au secondaire supérieur et tertiaire non-HES, et parents des apprenants;
- Directions d'établissements publics ou privés, enseignants et collaborateurs du perfectionnement scolaire, secondaire supérieur et tertiaire non-HES;
- Partenaires:
 - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
 - Grand Conseil et Conseil d'Etat;
 - Secrétariat général (SG-DFJ), unité informatique départementale (UID-DFJ), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
 - Services transversaux de l'administration cantonale (chancellerie, UCA, DSI, SAGEFI, SPEV, OPES, SEPS, SJL, SIPAL, SGER, CCT, OSIC, SCRIS, DSAS, ...);
 - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de

l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP), conférence romande de la formation professionnelle (CRFP), etc...;

- Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage;
- Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements;
- Commissions d'apprentissages et commissaires professionnels, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

Groupes de prestations

23.1 Gymnases

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité académique (maturité gymnasiale), aux diplômes, à la maturité spécialisée, mention socio-pédagogique, à la maturité professionnelle commerciale et aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES-S2. Passerelle Dubs destinée aux porteurs d'une maturité professionnelle : cette formation leur permet de bénéficier des mêmes avantages que les titulaires d'une maturité gymnasiale;
- Coordination intercantonale pour l'enseignement secondaire supérieur pour les gymnases;
- Collaboration aux traitements des recours.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves,Partenaires;
- Collaborateurs de la Direction des gymnases vaudois (DGVD), de la DGEP et occasionnellement d'autres services;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
- Grand Conseil et Conseil d'Etat.

Groupes de prestations

23.2 Formation professionnelle

23.2 Formation professionnelle

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur, les projets pédagogiques et le perfectionnement professionnel;
- Gestion du préapprentissage, de la formation élémentaire et de la formation pratique;
- Organisation des examens finals;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil et Conseil d'Etat
- Directeurs
- Enseignants
- Elèves et apprentis
- Maîtres d'apprentissage

Groupes de prestations

23.3 Transition

23.3 Transition

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle, OPTI.

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle;
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves dits « sans solution » en fin de scolarité obligatoire;
- Coordination de l'offre (para-)étatique à la transition école-métiers.¹⁾

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
 - Elèves – famille;
 - Patronat.
- Partenaires :
 - Patronat;
 - Divers services publics;
 - Associations subventionnées.
- Acteurs :
 - Maîtres – réseau de prévention;
 - Institutions du COFOP;²⁾
 - L'Unité de transition au travail (UTT) à Lausanne-Maupas qui offre environ 150 suivis à la carte de quelques semaines et autant de consultations brèves.

¹⁾ Via le Conseil EJVA (Entrée des Jeunes dans la Vie Active), qui réunit les Services concernés, les acteurs de l'économie et du parapublic.

²⁾ LE COFOP forme environ 100 préapprentis sur une année et 100 apprentis.

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Evènements marquants, évolutions significatives

Développement de la DGEP

Comme en 2006, et grâce au nombre élevé de contrats d'apprentissage signés, au travail intensif des enseignant-e-s de la scolarité obligatoire, de celui des conseillères et conseillers de l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi qu'au développement de l'offre de transition, pratiquement tous les jeunes sans solution à l'issue de la scolarité obligatoire ont pu être accueillis. Le DFJC, par la complémentarité de ses structures et avec l'appui des services partenaires des Départements de l'économie (DEC) ainsi que de la santé et de l'action sociale (DSAS), est à même de répondre à l'ensemble des besoins de formation du secteur postobligatoire. Pour la 3ème année consécutive, le groupe de travail « prévision » a suivi avec attention la création de nouvelles places d'apprentissage dans la perspective de préparer la rentrée d'août 2007.

Promotion de place d'apprentissage

Parmi les différentes actions du DFJC ayant permis d'augmenter sensiblement le nombre de places d'apprentissage vaudoises, il convient de mentionner la création de l'Unité de promotion des places d'apprentissage (UPPA) financée par l'OFFT à hauteur de fr. 1,5 mio. Ce sont ainsi près de 700 places d'apprentissage qui ont été créées en 2007 par une petite équipe de démarcheurs mandatée par la DFPV pour les années 2006 et 2007 (fin du projet: 30 avril 2008).

Fusion de 3 écoles

Trois écoles privées subventionnées forment depuis 2001 les assistantes en soins et santé communautaire (ASSC): Morges, Subriey et Saint-Loup. A la demande de Madame Anne-Catherine Lyon, Cheffe du DFJC, ces écoles se sont tout d'abord constituées en association (mars 2007), développant en parallèle leur collaboration (programme, admissions, administration). Puis à l'occasion du départ à la retraite de 2 des 3 directrices, le Comité de l'association a décidé d'engager 1 directrice commune, en vue de réaliser une seule école d'ASSC sur 3 sites. Cette fusion sera concrétisée en 2008.

Gymnases : accroissements des capacités d'accueil

L'année 2007 a été caractérisée par plusieurs mesures et décisions relatives à l'accroissement des capacités d'accueil des gymnases, pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves, consécutive à l'évolution démographique, à la pyramide des âges et à l'attrait des études gymnasiales.

C'est ainsi que le Gymnase de Beaulieu, à Lausanne, utilise depuis la rentrée l'entier des locaux mis à sa disposition au Centre Thérèse Fréminet, compte tenu du transfert de la Haute école de gestion à Yverdon-les-Bains.

Une importante étape d'extension des locaux du Gymnase de Burier a été menée à terme.

Au Gymnase de Nyon, un crédit voté par le Grand Conseil au début 2007 a permis la pose de pavillons provisoires supplémentaires et la transformation de salles spéciales. Parallèlement, le concours d'architecture qui permettra un projet d'agrandissement durable a été lancé.

L'hypothèse de la reprise pour les gymnases des locaux de l'établissement secondaire de la Planta, à Chavannes-près-Renens, a été abandonnée, compte tenu de la décision négative des autorités communales concernées. En revanche, un projet de création d'une capacité d'accueil supplémentaire au Gymnase de Morges, en collaboration avec l'Ecole cantonale d'agriculture, est en voie d'élaboration.

La quatrième rentrée de l'OPTI a confirmé quelques tendances :

- Possibilité d'accueillir pratiquement tous les candidats en terme quantitatif, mais avec des difficultés croissantes pour les cas les plus lourds;
- Stabilisation des effectifs à environ 1'100-1'200 élèves (y compris CHARTEM);
- Taux de placement à nouveau de 2/3 en formation certifiante (apprentissage + 1 % de gymnase) + 1/6 en "suite d'insertion" (SeMo, stage professionnel de longue durée, préapprentissage, etc.) et 1/6 sans solution à fin août après l'OPTI (environ 160 à 190 jeunes);
- Besoin de développer une offre mi-pratique, mi-scolaire, la part scolaire devant être clairement différente du travail de l'école obligatoire;
- Nécessité d'une offre large et non pas ciblée sur un métier particulier, tant les projets évoluent en cours d'année, avec un travail intensif d'orientation professionnelle (maître de classe + psychologue conseiller en orientation);
- Importance d'un bon marketing de ce qu'apporte l'OPTI, tant auprès des maîtres de l'école obligatoire que des patrons, pour expliquer le double rôle de "filet social" et de lieu exigeant d'acquisitions scolaires et comportementales permettant une insertion durable dans la formation professionnelle.

Dans ce contexte, les principaux projets à l'interne ont porté sur :

- La collaboration interinstitutionnelle pour prendre en charge les adolescents les plus en difficulté;
- La collaboration avec les écoles professionnelles pour renforcer le caractère préprofessionnel de l'enseignement;
- L'augmentation de la capacité du CHARTEM (EMPD à l'étude au GC à fin janvier 08) et des possibilités de stage;
- La réflexion pédagogique pour re-motiver les élèves;
- L'intégration administrative de l'UTT.

Projets particuliers

Mise en consultation de la nLVFPr

Le projet de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLVFPr) a été mis en consultation entre le 11.07.07 et le 28.09.07. Sur 163 instances consultées, 79 ont répondu. Les résultats de la consultation peuvent être considérés comme très positifs et ne remettent pas en cause les textes proposés. Le projet de la loi sera soumis au grand Conseil dans le courant du printemps 2008 avec une entrée en vigueur prévue au 01.01.09.

Modifications apportées à la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)

Le Grand Conseil a modifié plusieurs articles de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, pour tenir compte des évolutions intervenues tant en Suisse que dans notre canton depuis 1997 et de l'introduction dans les gymnases de nouvelles formations. La transformation des anciennes écoles de diplôme en écoles de culture générale et de commerce est ainsi confirmée, ces dernières pouvant ainsi délivrer des certificats de culture générale et des certificats de maturité spécialisée. La formation passerelle permettant aux détenteurs d'une maturité professionnelle d'accéder aux Hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs") est ancrée dans la loi.

Parallèlement, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a d'ores et déjà, sur la base du dossier complet présenté par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, reconnu les certificats de culture générale qui seront, conformément aux nouvelles règles définies au niveau suisse, délivrés par les gymnases vaudois.

Pour les écoles de maturité, l'année 2007 a été marquée par la révision partielle du règlement suisse de reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). De ce fait, un projet de modifications de la grille horaires des écoles de maturité des gymnases vaudois et des conditions de promotion a été mis en consultation. Il concerne principalement l'enseignement des mathématiques, de la biologie, de la chimie, de la physique, de la géographie et de la philosophie, ainsi que l'introduction d'une nouvelle option complémentaire, l'option "informatique".

Compte tenu de l'ensemble des décisions précitées, un projet de nouveau règlement des gymnases sera proposé au Conseil d'Etat en 2008.

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 6304
Fax: +41 21 316 6317

E-mail: info.dgep@vd.ch
Site Internet: www.vd.ch/dgep

Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP

Jean-Pierre RoCHAT, directeur général, 021 316 6306
www.vd.ch/dgep

Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV)

Alain Garnier, directeur général adjoint, 021 316 6320
www.vd.ch/dfpv

Direction des gymnases vaudois (DGVD)

Séverin Bez, directeur général adjoint, 021 316 3429
www.vd.ch/dgvd

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI)

Philippe Martinet, responsable, 021 316 3168
www.optivd.ch

Groupes de prestations

25.0 Administration

25.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

Groupes de prestations

25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

Groupes de prestations

25.2 Haute école vaudoise

25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Groupes de prestations

25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

Descriptif

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

Groupes de prestations

25.4 Autres hautes écoles

25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

Adoption d'une nouvelle loi sur la Haute école pédagogique

Dans sa séance du 12 décembre 2007, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur la Haute école pédagogique (LHEP). Ce projet est l'aboutissement des travaux conduits pendant la période de transition instituée par le décret du 5 juillet 2005. La nouvelle loi entrera progressivement en vigueur dans le courant 2008, pour déployer ses pleins effets à la rentrée 2008-2009.

La LHEP est une loi cadre analogue à celle adoptée pour l'Université de Lausanne ; elle définit la HEP comme une haute école de niveau tertiaire, disposant de la personnalité morale et bénéficiant d'une certaine autonomie. Elle fixe en particulier le statut, les missions et l'organisation de l'institution, les conditions d'admission, les cursus d'études ainsi que les questions liées au personnel et au financement. La loi institutionnalise et renforce également la collaboration de la HEP avec d'autres hautes écoles, en particulier l'UNIL, l'EPFL, la HES-SO et les autres HEP. Elle dote enfin la HEP d'un plan stratégique pluriannuel, au même titre que l'Université.

La nouvelle LHEP sera complétée par un règlement d'application et un règlement financier dans le courant 2008.

Regroupement de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL) à Renens

Le 29 septembre 2007, le Conseil d'Etat, représenté par la cheffe du DFJC et le chef du DFIRE, a eu le plaisir d'inaugurer les nouveaux locaux de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne, sis à Renens dans le bâtiment de l'ancienne usine IRIL, admirablement réhabilité par l'architecte Bernard Tschumi.

Le regroupement de l'ECAL figurait parmi les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat, afin de permettre à cette institution, qui a acquis désormais une renommée internationale et figure au « top ten » mondial dans son domaine, de poursuivre son développement alors que, dispersée sur deux sites et limitée dans sa capacité d'accueil d'étudiants, elle se retrouvait confrontée à d'importants problèmes d'infrastructure.

L'implantation de l'ECAL à Renens traduit également la volonté du Canton de soutenir le développement des communes de l'Ouest lausannois ; à cette occasion ; le Conseil d'Etat se plaît à relever l'excellent esprit de collaboration qui a prévalu tout au long de la mise en œuvre de ce projet.

Adoption par le Conseil d'Etat du Plan stratégique pluriannuel de l'Université de Lausanne

Dans sa séance du 21 novembre 2007, le Conseil d'Etat a adopté l'exposé des motifs et projet de décret sur le Plan stratégique pluriannuel 2007-2012 de l'Université de Lausanne, lequel sera soumis à l'adoption du Grand Conseil au début de l'année 2008.

Ce document, institué par l'article 9 de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), définit la vision stratégique de la Haute école pour une durée de cinq ans. Conformément à cette disposition, l'Université a établi, dans le cadre d'un processus de concertation interne, un document définissant sa vision stratégique, tandis que le Département établissait ses propres objectifs pour l'institution, lesquels constituent une déclinaison spécifique à l'Université de la vision développée dans le cadre du programme de législature du Conseil d'Etat pour l'ensemble du domaine de la formation tertiaire. Le « Plan stratégique pluriannuel 2007-2012 de l'Université de Lausanne » résulte de la consolidation des objectifs de l'UNIL et de ceux du Conseil d'Etat, découlant des échanges intervenus entre la Direction de l'UNIL et le DFJC.

La vision de l'Université définit sept objectifs stratégiques et quatre chantiers prioritaires ; parmi les premiers, on mentionnera notamment la volonté de renforcer l'interaction entre l'UNIL et la société, de développer une culture de la qualité, de construire la place universitaire lausannoise UNIL, CHUV, EPFL et de placer l'Université au centre de la construction du paysage universitaire suisse et des réseaux académiques internationaux.

Les objectifs du Conseil d'Etat s'articulent autour de quatre dimensions : l'enseignement, la recherche, la mission de service et la politique institutionnelle, qui font écho aux missions fondamentales de l'Université. Ils concernent en particulier l'achèvement de la réforme de Bologne, l'évaluation systématique des programmes d'études, la perméabilité des cursus, le renforcement du transfert de technologie vers les entreprises, le développement de la politique de communication de l'Université, la création d'une future « école de biologie et de médecine » et la formulation d'un agenda 21.

Lancement des universités d'été de la Haute école vaudoise (HEV)

2007 a vu se concrétiser les premiers effets des projets développés par Michel Rochat lors de son séjour aux Etats-Unis en automne 2006.

Ainsi, du 13 juillet au 4 août 2007, la HEV a organisé la première Université d'été des HES vaudoises sur le campus de la HEIG-Vd à Yverdon-les-Bains. Durant trois semaines, 57 étudiants américains et suisses ont suivi un programme de cours concentré sur le thème "sécurité et informatique". Quatre professeurs américains étaient associés à cet événement mis sur pied en collaboration avec les universités californiennes de San Diego, Fullerton et San José.

Les cours ont été donnés en anglais, ils étaient complétés par des visites d'entreprises et de laboratoires. Ce premier événement a été un succès qui a eu un large écho en Suisse et en Californie. L'expérience sera renouvelée en 2008 à Yverdon-les-Bains et en 2009 sur le campus de l'Université de San José (Silicon Valley).

La HEV a également poursuivi le développement du concept des Universités d'été. Dès 2008 elles s'étendront au domaine du management et de l'oenologie avec les universités californiennes de Cal Poly, Fresno et Humboldt.

Finalement, la HEV a consolidé l'ensemble de ses opérations californiennes en devenant un partenaire officiel de Swissnex San Francisco.

Consultation sur le projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)

En date du 12 septembre 2007, les Départements fédéraux de l'intérieur et de l'économie ont mis en consultation, à la demande du Conseil fédéral, le projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), qui institue les bases nécessaires pour un pilotage coordonné par la Confédération et les cantons du domaine suisse des hautes écoles. Ce projet définit notamment :

- les objectifs communs
- les organes communs et leurs attributions respectives
- les principes en matière d'assurance qualité et d'accréditation
- une planification stratégique et une répartition des tâches au niveau national
- un nouveau mode de financement uniforme du système, davantage axé sur les prestations

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a procédé à une large consultation sur ce projet de loi, incluant notamment les partis politiques, les organes, Facultés et associations représentatives de l'Université, les Départements et services transversaux de l'Administration cantonale ainsi que les diverses associations patronales et syndicales.

Se fondant sur sa propre analyse ainsi que sur la prise en compte des résultats de la consultation conduite par le DFJC, le Conseil d'Etat est entré en matière sur le projet de LAHE, tout en exprimant une réserve formelle sur les modèles de financement proposés et en demandant l'établissement de nouveaux modèles. Il préconise par ailleurs un meilleur équilibre des compétences en faveur des cantons directement impliqués dans la gestion d'une Université ou d'une HES, ainsi qu'une intégration plus nette des EPF dans le pilotage coordonné du système. Il souhaite enfin que le droit de veto de la Confédération soit limité aux seuls aspects liés au financement.

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3501
Fax: 021 316 3506

E-mail: info.dges@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/dges

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Groupes de prestations

29.0 Direction du Service

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : www.vd.ch/sesaf

Groupes de prestations

29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédagothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement
 - Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD
 - Associations de parents
 - AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/oes

Groupes de prestations

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- - Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- - Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ocbe

Groupes de prestations

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site " orientation.ch " ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

Groupes de prestations

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/odes

Groupes de prestations

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ops

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2007 au SESAF

Office de l'Enseignement Spécialisé

L'année 2007 a été pour l'Office de l'enseignement spécialisé la dernière année passée sous le régime de la Loi sur l'Assurance Invalidité. En vigueur depuis 1960, la Loi sur l'Assurance Invalidité garantissait à chaque enfant en situation de handicap des mesures de formation scolaire spéciale. L'abrogation des articles concernant l'école spéciale suite à la RPT a pour conséquence que l'entière responsabilité de l'enseignement spécialisé est confiée au canton. Des travaux préparatoires ont permis de définir les axes stratégiques devant déboucher sur une nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé à l'horizon 2010, dès la fin de la période transitoire de trois ans RPT.

La poursuite des efforts de l'école publique pour mieux accueillir les élèves en situation de handicap, ainsi que la volonté toujours plus marquée des parents pour un maintien à domicile ont débouché sur une volonté du DFJC et du DSAS de développer des unités d'accueil temporaires. Cinq structures sont en voie de développement ou de création dans l'ensemble du canton, suite à l'adoption du concept par Mme Anne-Catherine Lyon et M. Pierre-Yves Maillard.

Office cantonal des bourses d'études

Après une année 2006 difficile, au cours de laquelle l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage du Canton de Vaud (OCBE) s'est efforcé de rattraper un retard important et a dû procéder à une profonde réorganisation, l'année 2007 a été marquée par un retour à la normale, puisqu'en décembre 2007, tous les dossiers complets avaient été analysés et la décision rendue à la personne concernée, ceci malgré une augmentation significative des demandes (à ce jour env. 6%). Par ailleurs, les délais de réponses se sont considérablement raccourcis, tous les dossiers complets prioritaires ayant pu être traités dans un délai d'un mois et demi, alors que la plus grande partie des dossiers arrivés au moins deux mois avant le début de la formation entreprise par le bénéficiaire avaient reçu une réponse avant que ce dernier ne commence sa formation.

Sur le plan financier, cette année a vu la somme allouée par l'Etat passer de 28,5 à 31 millions, permettant une augmentation des aides allouées notamment pour écolages, le forfait pour les repas, les transports ainsi que les allocations complémentaires d'aide au budget familial.

Enfin, la mue informatique de l'Office est réalisée : un nouveau logiciel commun à plusieurs offices cantonaux fonctionne maintenant aussi à l'OCBE, permettant la gestion et le suivi des quelques 40'000 dossiers ouverts. Le site Internet de l'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage du Canton de Vaud (www.vd.ch/ocbe) est le second site le plus visité du DFJC. Il se devait donc de continuer à évoluer afin de permettre un accès rapide et aisé aux informations disponibles. Profitant du projet cantonal visant à harmoniser les sites des différents services et offices de l'Etat, l'OCBE a complété son offre, en mettant à disposition un document PDF regroupant les points principaux à connaître pour le calcul d'une bourse ainsi que des tableaux permettant à chacun de se faire une idée de la possibilité offerte ou non d'obtenir une bourse en fonction de sa situation familiale et financière. Dans le courant de l'année 2008, l'OCBE espère pouvoir renseigner en ligne chaque demandeur de bourse sur l'avance du traitement de sa demande.

Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle

Afin de contribuer à l'intégration professionnelle des jeunes et au maintien dans une voie d'études ou en emploi pour les adultes, l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) a reçu 12'364 usagers en consultation individuelle et 11'012 personnes ont bénéficié d'une prestation d'information. Outre ces prestations, l'Office a mis en place en fin d'année scolaire ainsi qu'à la rentrée 2007-2008, l'Opération Cap Apprentissage. Au cours de cette action, 420 personnes (jeunes, parents, assistants sociaux, ...) ont pu obtenir des informations sur

les dernières places d'apprentissage vacantes alors que 143 jeunes (en fin de scolarité, en échec d'apprentissage ou au RI) ont bénéficié d'un appui dans la redéfinition de leur projet de formation. Cette opération leur a également permis de dynamiser leur dossier de candidature et de bénéficier de conseils des professionnels (élaboration de CV, lettres de candidature, préparation à l'entretien, ...).

Grâce aux nouveaux postes (6.5 ETP) accordés à l'OCOSP dans le cadre du budget 2008, le SESAF va accentuer sa politique de repérage et d'accompagnement vers une insertion professionnelle des jeunes et des jeunes adultes cumulant diverses caractéristiques (lacunes scolaires, démotivation, ruptures, ...) qui constituent des freins majeurs à la formation.

Le besoin, toujours croissant, de favoriser la formation initiale des jeunes et celui de maintenir en emploi les adultes sont des éléments majeurs dans l'accomplissement de la mission de l'OCOSP.

Subséquente à la loi sur la formation professionnelle, l'actuelle loi sur l'orientation scolaire et professionnelle du 19 mai 1980 doit être réélaborée. La nouvelle loi sera l'occasion de redéfinir la mission de l'OCOSP dans un contexte qui a fortement évolué depuis le début des années quatre-vingt, en particulier en ce qui concerne la transition et la validation des acquis.

Office des écoles en santé

Le Directeur médical de l'ODES a été remplacé en 2007, alors que la direction pédagogique ad interim reste en place.

L'office des Ecoles en Santé a mis en route cette année deux programmes prioritaires et a désigné pour chacun d'eux une cheffe de projet. Tout d'abord le programme prioritaire « Dépendances » qui implique un soutien accru des équipes santé par les collaborateurs de l'ODES, la coordination et la formation des intervenants extérieurs qui collaborent à l'implantation du programme ainsi que le suivi d'une dizaine d'établissements. Ensuite le programme prioritaire « Activité physique et alimentation saine » qui implique, dans une première phase, l'intégration de l'ODES dans le programme cantonal ainsi que le suivi d'actions ponctuelles et de mise en place de Fourchette Verte.

La Coordinatrice du Groupe Ressources d'Accompagnement et de Formation en cas d'Incident Critique (GRAFIC) a quitté sa fonction. Dès lors, l'enjeu est de poursuivre les prestations offertes par le GRAFIC, de renouveler la cellule au niveau de l'ODES, d'adapter les prestations aux nouvelles demandes (formation continue sur le deuil, par ex.).

Suite à une concertation, une proposition de réorganisation de la santé scolaire a été présentée aux Chefs de Départements par les Chefs de Service concernés par l'ODES. Cette réflexion a généré une certaine incertitude.

Enfin, une démarche d'évaluation des interventions de **PROFA** dans les écoles a été mise en route en relation avec le SSP. Une évaluation a été entamée par l'IUMSP, elle devra déboucher sur l'élaboration d'un contrat de prestations adapté à l'actualité en matière d'éducation sexuelle.

Office de Psychologie Scolaire

Outre la mise en place de la RPT, qui a impliqué une réflexion sur l'organisation de l'accès et de la distribution des prestations à l'interne des PPLS et débouchera sur un projet d'unification de ces procédures, l'OPS a mené plusieurs chantiers en parallèle.

Tout d'abord, l'année 2007 a vu la fin de la rédaction du schéma directeur informatique ainsi que la finalisation de la description de l'ensemble des prestations attendues par les collaborateurs.

Un groupe de travail avec la pédopsychiatrie a été mis en place dans le but d'instaurer une collaboration entre les deux entités fondée sur la complémentarité. De plus, des réflexions autour du rôle des PPLS dans le cadre de l'accord inter cantonal sur la pédopsychiatrie spécialisée ont été menées.

Enfin l'OPS peut rendre compte des prestations envers les enfants et établissements à travers un relevé des activités des collaborateurs cantonaux selon les tableaux ci-joints.

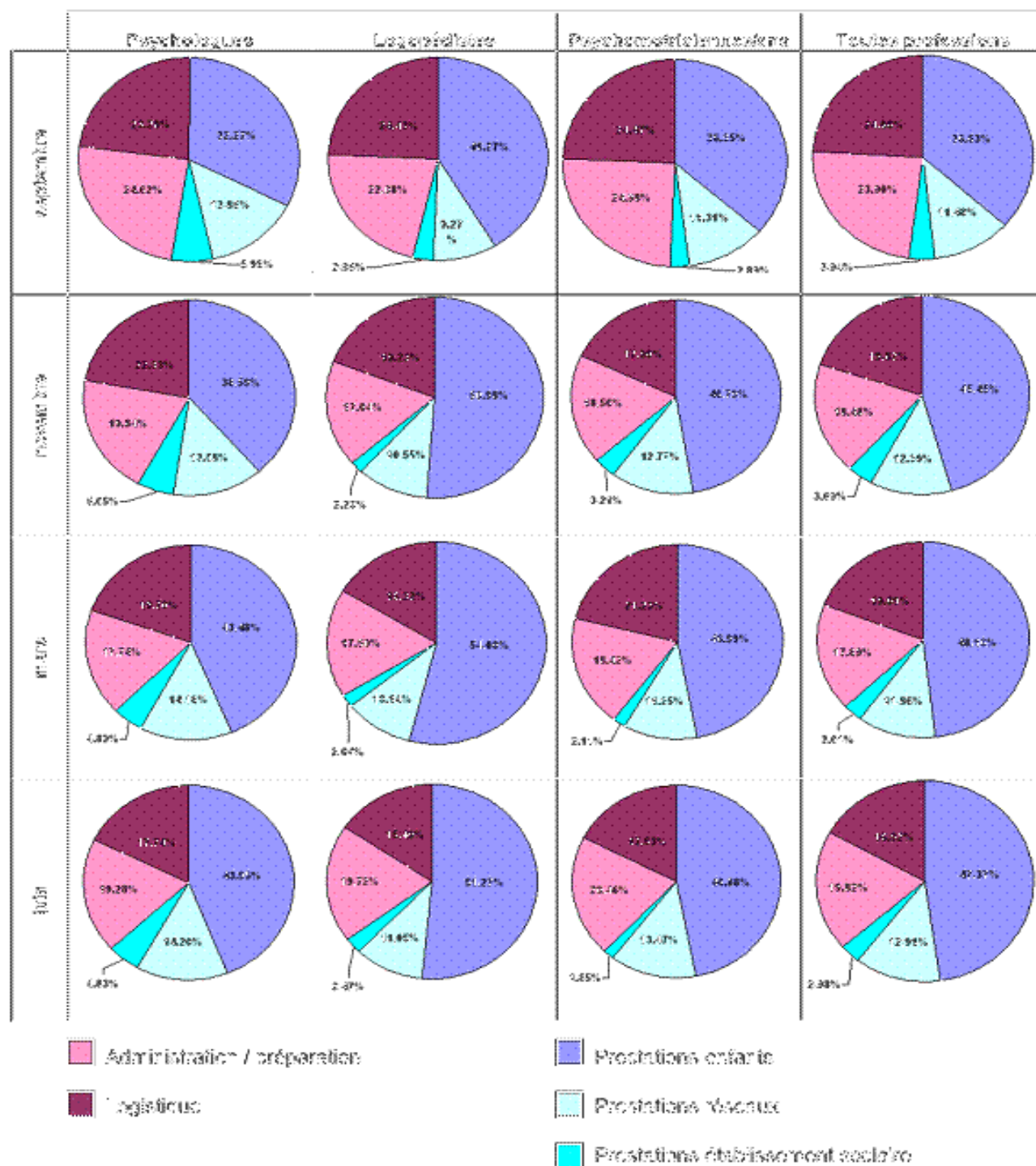
Légende de l'image :

- Administration et préparation : Il faut comprendre les activités de rédaction de rapport et de préparation des séances.

- Logistique : Toutes les activités nécessaires au professionnel pour pouvoir dispenser ses prestations (prise d'informations, mise à jour, formation, déplacements, ...)

7 REGIONS CANTONALISEES

Répartition des heures par profession en terme de prestations et de logistique pour l'année scolaire 2006-2007



Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Projets particuliers

La mise en oeuvre de la RPT au SESA

Le SESA est largement touché par la mise en oeuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) adoptée en novembre 2004 en votation populaire.

En effet, les cantons, qui assument déjà une part de responsabilité dans le domaine de la pédagogie spécialisée, reprennent à leur compte au 1.1.2008 la totalité de la responsabilité formelle, juridique et financière concernant la scolarisation spéciale des enfants et des jeunes, ainsi que les mesures de pédagogie spécialisée. La Constitution prévoit une période transitoire de 3 ans jusqu'en 2011 pour la mise en oeuvre de cette réforme.

Lancés en septembre 2006, les travaux cantonaux de mise en oeuvre ont battu leur plein en 2007 sur la base des grands principes fixés par la Cheffe du Département. Il s'agit notamment du principe d'intégration scolaire à tous les niveaux, du maintien du volume des prestations ou encore du rapprochement de la moyenne vaudoise d'enfants scolarisés en école spéciale (3.1%) avec la moyenne nationale (2%).

Dans ce cadre ont débuté les séances du groupe de travail « Conception pédagogique » qui regroupe des représentants de l'école régulière et de l'enseignement spécialisé. Son mandat devrait prendre fin courant 2008. Suivront ensuite les réflexions concernant l'organisation et le financement des prestations d'enseignement spécialisé qui devraient aboutir sur un nouveau texte législatif.

En parallèle, d'importants travaux ont été menés pour assurer au 1.1.2008 la reprise des prestations de logopédie et de psychomotricité. Le niveau des prestations étant fixé pour 3 ans selon les anciens critères de l'assurance-invalidité, il a fallu prévoir l'organisation et le financement des prestations de logopédie et de psychomotricité dispensées par des indépendants. Le Conseil d'Etat a décidé de [régionaliser les prestations de logopédie](#) pour créer des synergies avec les services régionaux scolaire dispensant également ces prestations. En ce qui concerne la psychomotricité, une convention a été passée avec le CHUV pour assurer ces prestations.

Projet-Pilote à l'OCOSP

Soucieux d'expérimenter, sur l'ensemble des 5 régions OCOSP, le concept de repérage et d'accompagnement de jeunes en difficulté (coaching), l'Office conduit en 2007-2008, une expérience sur 8 établissements de la scolarité obligatoire.

L'une des principales caractéristiques de cette prestation consiste, en fonction d'un objectif fixé, à construire et à adapter le projet d'insertion, tout au long du processus, en étroite collaboration avec le jeune. Ceci afin de rendre ce projet réaliste et réalisable tant du point de vue du jeune, du conseiller que du formateur.

L'évaluation de ce projet-pilote permettra à l'OCOSP l'adaptation, en fonction des ressources, de ses prestations.

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Sources d'informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices :

- Office de l'Enseignement spécialisé : www.vd.ch/oes
- Office Cantonal des Bourses d'Etudes : www.vd.ch/ocbe
- Office Des Ecoles en Santé : www.vd.ch/odes
- Office de Psychologie Scolaire : www.vd.ch/ops
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle : www.orientation.vd.ch

Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

Fax: 021 316 5761

E-mail: info.sesaf@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/sesaf

Groupes de prestations

28.0 Direction et unités d'état-major du service

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

Descriptif

Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique.

Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes éducatifs et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre la consultation des dossiers d'enfant archivés, l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée (5700 enfants) et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

Groupes de prestations

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

Descriptif

L'Unité de prévention primaire petite enfance est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Programmes de prévention primaire petite enfance
- Programmes généraux de prévention de la mise en danger de mineurs
- Associations et organismes ayant une activité de prévention en faveur des mineurs

Groupes de prestations

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative).

Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux
- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à l'ORPM du Centre.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population mineure et parents
- Ordre judiciaire
- Santé publique et instruction publique
- Associations socio-éducatives
- Autorités administratives et politiques

Groupes de prestations

28.3 Protection des mineurs vivant hors de leur milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire ; accueil familial de jour). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance des placements
- Soutien et orientation de l'équipement socio-éducatif, appel d'offres, élaboration de projets de contrats de prestations ; subventions,
- Examen des budgets et des comptes des institutions et des structures subventionnées
- Développement d'un réseau de familles d'accueil et de familles d'accueil spécialisées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population mineure
- Institutions d'hébergement pour mineurs
- Familles d'accueil, familles d'accueil spécialisées
- Structures collectives d'accueil de la petite enfance
- Réseaux d'accueil familial de jour ; familles d'accueil à la journée

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Événements marquants, évolutions significatives

Activité du SPJ en 2007 - quelques chiffres

Protection des mineurs

En 2007, l'activité des Offices régionaux de protection des mineurs a continué de s'intensifier. Ainsi, par rapport à fin 2003, soit quatre ans après la réorganisation du SPJ (création des Offices régionaux de protection des mineurs) et trois ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 42% (chiffres définitifs de 2003 à 2006, mais provisoires pour 2007).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5694	1275	1103	172	4591	75 *

* Le calcul ne tient pas compte, dans l'effectif, de 1.8 ETP d'assistant social tournant, attribués au remplacement des assistants sociaux référents en cas de maladie. Si l'on tient compte des dossiers pris en charge directement par les Chefs ORPM ou leurs adjoints, la charge par ETP est de 73 dossiers par ETP AS.

Pour chaque région, le détail en 2007 est le suivant :

ORPM	dossiers actifs à fin 2007	dossiers ouverts en 2007	dossiers fermés en 2007	différence ouverts - fermés	total dossiers actifs par ass.soc. réf.	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
total	4591	1275	1103	172	75.20	3.00 %
ouest	729	242	190	52	80.11	1.84 %
nord	1237	313	239	74	72.76	3.82 %
centre	1677	421	417	4	74.87	3.55 %
est	948	299	257	42	75.54	2.80 %

En plus des quelque 5700 situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a été mandaté pour procéder à environ 400 évaluations dans le cadre de procédures de divorce ou de protection de l'union conjugale.

Il a en outre assuré le suivi administratif et financier de quelque 350 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, de tuteurs ou tutrices privés, ou des parents.

Surveillance de l'accueil de mineurs

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs a conduit une centaine d'enquête en vue d'adoption, suivi 150 enfants avant ou après adoption et accompagné environ 200 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

Environ 460 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. Le SPJ a par ailleurs exercé la haute surveillance de l'accueil familial à la journée auprès d'environ 1200 accueillantes en milieu familial.

Le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a effectué une cinquantaine d'évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 200 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

Projets développés en 2007

50ème anniversaire du Service de protection de la jeunesse

Pour marquer ses [50 ans d'existence](#), le SPJ a proposé une manifestation intitulée "La famille pour grandir ?" comprenant une conférence publique du Dr Boris Cyrulnik et un congrès : "De l'enfance cabossée à la famille rêvée". Ces deux événements ont affiché complet (1000 auditeurs pour la conférence et 600 professionnels pour le congrès). Les actes du congrès sont en préparation.

Une occasion pour le SPJ de tirer des enseignements du passé, de s'interroger sur l'évolution récente et d'envisager les enjeux futurs de la protection de l'enfance, mais également de réaffirmer la place centrale de l'enfant et de sa famille dans son intervention.

Par ailleurs, un livre intitulé "[Désolé si ça gêne](#)", a été édité. Il recueille les textes et dessins produits par des enfants et adolescents bénéficiant de l'intervention socio-éducative du SPJ.

Loi sur l'accueil de jour des enfants

Avec l'entrée en vigueur, le 01.01.2007, du volet financier de la [Loi sur l'accueil de jour des enfants](#) (LAJE), la [Fondation pour l'accueil de jour des enfants](#) a repris progressivement l'allocation des subventions aux structures d'accueil collectif de jour répondant aux conditions fixées par la loi, dans le cadre de la mise en oeuvre des réseaux prévus par la LAJE.

Par ailleurs, la LAJE charge le SPJ d'édicter les directives en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour. Se fondant sur les expériences faites en 2006 et 2007, le SPJ, après consultation des milieux concernés, a révisé la version du 01.12.2006 et apporté les modifications nécessaires pour une entrée en vigueur au 01.02.2008.

Politique socio-éducative en matière de protection des mineurs

La [politique socio-éducative](#) en matière de protection des mineurs dans le canton de Vaud a été adoptée le 28.08.2006 par la Cheffe du DFJC. Elle prend en compte les besoins en prestations d'accueil et de prise en charge éducative tant en famille d'accueil qu'en institution d'éducation spécialisée, et définit les axes de développement principaux, notamment le soutien aux compétences parentales et au lien parents-enfants, le développement de l'accueil d'urgence et de l'accueil mère-enfant en périnatalité, ainsi qu'une approche nouvelle du travail avec les adolescents en rupture.

Des contrats de prestations, mis en oeuvre au 01.01.2008, sont passés avec toutes les institutions offrant des prestations répondant à la politique socio-éducative vaudoise.

Loi cantonale pour une politique de l'enfance et de la jeunesse

Après l'adoption en 2004 de la Loi sur la protection des mineurs et en 2006 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, les travaux relatifs au troisième volet législatif ont abouti, le 29 juin 2007, à la mise en consultation de l'[avant-projet de la Loi cantonale pour une politique de l'enfance et de la jeunesse \(LPEJ\)](#). Celui-ci met en œuvre les articles 62, 70 et 85 de la Constitution vaudoise, en visant notamment les objectifs suivants :

- Mettre sur pied, coordonner et promouvoir une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui tienne compte des besoins et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes;
- Développer et favoriser les expériences participatives des enfants et des jeunes au niveau communal, régional et cantonal, avec en particulier au niveau cantonal, la création d'une commission de jeunes;
- Promouvoir, encourager, soutenir et coordonner les activités de jeunesse comme lieux d'intégration en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie progressives des enfants et des jeunes;
- Promouvoir, encourager et soutenir les organisations de la jeunesse, en particulier par la reconnaissance de la formation des responsables de ces organisations et leurs engagements dans ces activités;
- Définir et répartir les compétences entre les autorités et organes intervenant dans la mise en oeuvre de la loi.

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Sources d'informations complémentaires

Liens utiles

50ème anniversaire du Service de protection de la jeunesse

- Manifestation organisée pour le 50e du SPJ "[La famille pour grandir ?](#) "
- Livre "[Désolé si ça gêne](#)"

Loi sur l'accueil de jour des enfants

- Texte de la [Loi sur l'accueil de jour des enfants](#)
- Site de la [Fondation pour l'accueil de jour des enfants](#)

Politique socio-éducative en matière de protection des mineurs

- [Politique socio-éducative](#) en matière de protection des mineurs

Chantiers législatifs

- Avant-projet de la [Loi pour une politique de l'enfance et de la jeunesse](#)
- [Plus d'informations ...](#)

Pour en savoir plus...

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Bâtiment administratif de la Pontaise

Av. des Casernes 2

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5353

Fax: 021 316 5351

E-mail: info.spj@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/spj

Les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "[Protection de la jeunesse](#)" contiennent un descriptif détaillé des missions du SPJ et de son action, des données statistiques et des documents informatiques.

Groupes de prestations

27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

Groupes de prestations

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

Groupes de prestations

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

Groupes de prestations

27.3 Gestion des musées

27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Groupes de prestations

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Direction

Trois chantiers législatifs

Refonte de la Loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978, fin des travaux et aboutissement à l'élaboration de deux avant-projets de lois :

- Avant-projet d'EMPL « **Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel** »
- Avant-projet d'EMPL « **Loi sur la promotion de la culture** »

Elaboration d'une nouvelle loi relative à l'enseignement non professionnel de la musique, débouchant sur la rédaction d'un Avant-projet d'EMPL «Loi sur les écoles de musique ».

Ces trois avant-projets ont été transmis à la Cheffe du Département fin 2007 pour examen intra-départemental puis présentation au Conseil d'Etat en vue d'une mise en consultation.

Nouveau Musée cantonal des beaux-arts

Rédaction de l'Exposé des motifs et projet de décret relatif à la demande d'un crédit d'étude de Fr. 340'000.- pour l'élaboration du projet définitif, en collaboration avec le DINF/architecte cantonal. EMPD adopté par le Conseil d'Etat fin 2007, et traité par le Grand Conseil début 2008.

Elaboration et mise en oeuvre de conventions de soutien

Elaboration et mise en oeuvre de conventions de soutien conjoint avec la Fondation Pro Helvetia et les communes-sièges de trois Cies de danse : Cie Linga à Pully et Cies Buissonnière et Philippe Saire à Lausanne.

Bibliothèque cantonale et universitaire

Catalogage accéléré

En 2006, le Réseau romand des Bibliothèques (RERO) a décidé de passer aux règles de catalogage anglo-saxonnes, de généraliser un module de pompage de notices étrangères et d'adopter un format minimal de catalogage. Pour donner suite à ces mesures, la BCU s'est fixé comme objectif 2007 de ne cataloguer de manière originale plus qu'un livre sur deux ; cet objectif cependant n'a pu être atteint de manière globale. Si 4 disciplines ont dépassé les 50% de catalogage par dérivation, la moyenne de la BCU (26%) la place en tête des bibliothèques du Réseau romand.

Bibliothèque numérique

En 2005, la BCU a élaboré un nouveau concept intitulé la *BCU hybride*, qui entend gérer de manière harmonieuse et cohérente aussi bien la documentation traditionnelle sous forme imprimée que la documentation émergente sous forme numérique. En 2007, la BCU a bien négocié le passage nécessaire de la bibliothèque traditionnelle centrée sur les livres et les journaux imprimés à la "bibliothèque numérique". Le *projet Virtual BCU*, avec mise en œuvre d'un puissant "résolveur de liens", est entré en phase d'exploitation à la grande satisfaction des usagers ; le *projet SERVAL*, serveur institutionnel pour l'environnement académique lausannois, avance à grand pas dans un effort de collaboration fructueux entre l'Université, la Bibliothèque de médecine et la BCU, et sert même de modèle pour d'autres institutions suisses.

Information literacy

L'émergence de l'information sous forme numérique rend impérative une véritable *formation des usagers* à la recherche et à l'exploitation de cette nouvelle forme de documentation (concept d'*Information literacy*). Les bibliothécaires sont prêts à assumer un rôle central dans ce domaine, mais ils entendent travailler de conserve avec les services pédagogiques de l'Université. Calqué sur le modèle finlandais d'*ICT Driving License* ("permis de conduire" en matière de technologies de l'information et de la communication), un concept analogue de contrôle de la maîtrise des outils technologiques élémentaires est en préparation pour l'environnement lausannois.

Google

De même, la BCU est entrée de plain-pied dans la numérisation à grande échelle de certaines collections qui vont constituer la base d'une "bibliothèque numérique vaudoise". A ce titre, le contrat innovant signé avec Google en mars, qui prévoit la numérisation de 100'000 ouvrages de la bibliothèque livres de droit, marque une avancée très importante. Concernant la numérisation des journaux locaux, les directeurs romands ont signé en décembre avec les représentants de la presse de Suisse romande une recommandation qui précise les droits et devoirs des bibliothèques et des éditeurs dans ces opérations de numérisation des quotidiens romands.

Magasins saturés

Un souci qui devient lancinant : la saturation des magasins des deux sites, l'impossibilité de délocaliser temporairement les ouvrages de la Bibliothèque des Cèdres pour en réaliser l'inventaire, et les conditions climatiques insatisfaisantes des espaces BCU du Dépôt et abri des biens culturels de Lucens qui interdisent, sans travaux complémentaires, d'y entreposer d'autres collections. Une recherche de locaux supplémentaires décentrés, à l'Université ou ailleurs, est en cours afin d'éviter un engorgement des espaces de stockage actuels.

Musée des beaux-arts

Expositions

Alors qu'en début d'année, *Accrochage [Vaud 2007]*, rendez-vous annuel avec la scène artistique régionale, consacrait une salle et une publication aux travaux de David Hominal, lauréat du Prix du Jury 2006, en fin d'année, l'exposition *Du Nord* proposait une nouvelle présentation d'œuvres de la collection cantonale, accompagnée de deux publications consacrées pour l'une à l'expertise du fonds vaudois des anciennes peintures des écoles du Nord, et pour l'autre à l'historique des expositions organisées par le Musée de 1906 à 2006.

L'année fut marquée par deux grandes manifestations. L'exposition *Visions du Déluge*, organisée en

collaboration avec la Réunion des Musées Nationaux à Paris et le Musée Magnin à Dijon, a permis au public de découvrir quatre siècles de déluges, à travers une centaine d'œuvres provenant des plus grands musées d'Europe.

L'exposition *Alfredo Jaar. La politique des images*, accompagnée de la première monographie en français consacrée à l'artiste, a été nominée pour le Artist Award for a Distinguished Body of Work 2008, une distinction octroyée par la College Art Association (USA) à un artiste vivant de réputation internationale pour une exposition exceptionnelle, ainsi que pour la Deutsche Börse Photography Prize 2008 de la Photographers' Gallery à Londres. Grâce à l'aide des Amis du Musée, la collection s'est enrichie d'une installation majeure d'Alfredo Jaar (*Real Pictures*, 1995-2007).

Legs, dépôts et dons

Parmi les nouveaux dépôts à long terme, il y a lieu de signaler en particulier un dessin de Picasso et trois peintures de Vallotton de la Collection du Dr M. Bahro, ainsi qu'une œuvre de Hodler, déposée par un particulier. Enfin, grâce au legs d'une descendante de la famille Blanchet, c'est un des plus beaux tableaux de jeunesse de Bocion qui est venu enrichir les fonds vaudois, le *Portrait en plein air du châtelain de Montagny* (1854).

Collection

La collection compte 8470 œuvres. En 2007, elle s'est enrichie de 22 œuvres : 4 acquises par le musée, 5 déposées à long terme, 8 reçues en don, 4 acquises par la CCAC, 1 acquise en partenariat musée, AMIM, artiste et donateur désirant garder l'anonymat.

L'année 2007 a été marquée par l'acquisition, en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire, et grâce à un soutien accordé par la Loterie Romande aux Amis du Musée, de la collection de dessins, d'estampes, de partitions musicales et d'imprimés de Théophile-Alexandre Steinlen réunie par l'historien français Jacques Christophe, ainsi que sa bibliothèque de travail. Ce fonds important, entré fin décembre 2007, et qui comprend plusieurs centaines de pièces, est en cours d'inventaire.

Quelques chiffres

Total visiteurs : 31'359

Expos au MCBA, Palais de Rumine : 24'445 dont 7968 entrées payantes

Accrochage, Espace Arlaud : 3'132

Alain Huck, Espace Arlaud : 1'306 dont 262 entrées payantes

Nuit des Musées, Espace Arlaud, vidéos chiliennes : 2'476

Visiteurs Nuit des Musées (inclus dans expo Jaar) : 4'029

Total scolaires : 3451 (inclus dans le chiffre ci-dessus)

Total visites guidées : 1874 (inclus dans le chiffres ci-dessus)

Musée de l'Elysée

En 2007, le musée a exceptionnellement pu produire l'entier de ses expositions, alors qu'auparavant il devait en importer la moitié. Ceci a été réalisé grâce à la maîtrise des collaborateurs du musée qui ont cumulé savoir-faire et expériences lors de l'installation d'expositions importantes partout dans le monde ces dernières années.

Expositions

Les expositions les plus importantes du musée en 2007 incluent « Tous Photographes ! La mutation de la photographie à l'ère numérique », qui a rassemblé cinquante mille images d'amateurs du monde entier,

et « Edward Steichen, une épopée photographique », dont la première escale d'une longue route européenne et américaine était le Musée du Jeu de Paume à Paris. Cette exposition, jugée incontournable par le monde culturel en France, a connu un immense succès et a été couverte par les « poids lourds » de la presse internationale (Le Monde, New York Times, Financial Times, Newsweek, Sunday Times, Figaro, etc.), ainsi que par des radios et des télévisions européennes.

Le musée a également produit deux rétrospectives majeures : « Leonard Freed » et « Ray K. Metzker ».

Du côté des expositions itinérantes, « reGénération » et « Nicolas Bouvier » ont conquis le public d'outre-atlantique, tandis que « Valérie Belin », « Face » « Alexandre Rodtchenko » « Geraldo De Barros » et « Rrom », d'Yves Leresche, séduisaient celui de plusieurs pays européens. Pour sa part, « Pierre Gilliard » a passé l'entier de l'année 2007 en Russie avec quatre escales dans ce seul pays.

Parallèlement au fort développement de ses expositions, des travaux importants ont été mis en oeuvre avec la Chancellerie et le SIPAL. Il s'agit de séparer matériellement les deux entités du musée et de la Chancellerie et d'assurer notamment, outre l'ignifugation des locaux, la création d'un système de régulation du climat des salles d'expositions et un système de surveillance électronique.

Cette séparation permet pour la première fois un degré de sécurité élevé des personnes et des oeuvres indispensables à l'accueil d'expositions provenant de musées importants.

Collections

En 2007, le Musée de l'Elysée a intégré près de 1800 tirages originaux de Hans Steiner, qui ont tous été traités par l'Institut suisse pour la conservation de la photographie (Neuchâtel). Plusieurs originaux ont été acquis dans le cadre du projet *Controverses*.

Quelques chiffres

Total visiteurs : 34'285

Total visiteurs (hors les murs, Suisse et étranger) : 242'772

Total scolaires : 3'674 (compris dans le chiffre ci-dessus)

Ateliers pour enfants : 13 pour 274 enfants

Animations : 2 pour 30 personnes

Musée de zoologie

Cette année a été marquée par différents événements synthétisés ci-après. Relevons deux expositions temporaires qui ont connu un franc succès et la Nuit des musées, toujours aussi fréquentée, autour du thème de la chauve-souris cette année. Du côté du conservatoire, il faut noter qu'un gros effort a été fourni pour l'implémentation de la base de données des invertébrés, dont le développement a pris fin en février ; plus de 350'000 spécimens sont déjà catalogués, soit environ le 10% de nos collections.

Total visiteurs dans les galeries d'expositions : 33'368 (- 1,5 %)

Total spectateurs au Ciné du Musée : 3'672 (+ 13 %) pour 43 séances (+7 séances)

Ateliers des enfants et scolaires y ayant participé : 47 ateliers des enfants ont été suivis totalisant 889 enfants

Anniversaires organisés : 73, soit 728 enfants (dont 1 passeport vacances)

Total visiteurs pour l'exposition temporaire « Tortues » : 7'388

Total visiteurs pour l'exposition temporaire « Peinture en bocal, bocal de peinture » : 6'574

Total participants aux 8 ateliers fournis de Pâkomuzé : 160 et 164 spectateurs aux 2 séances de Ciné

Total visiteurs à la Nuit des musées : 4'197

Total vertébrés catalogués : 17'700

Total préparations vertébrés : 33 mises en peau, 9 montages, 24 préparations de crânes

Total invertébrés catalogués : 372'871 spécimens appartenant à 1'858 espèces et provenant de 11'800 lieux différents

Total publications scientifiques : 14

Musée de géologie

La fréquentation du Musée s'est encore améliorée en 2007 pour atteindre 28'637 visiteurs. Signe encourageant sachant que 2006, précédente année record, avait bénéficié du coup de pouce du centenaire du Palais de Rumine.

« Cœurs de pierres », une présentation temporaire dédiée aux minéraux trouvés en première mondiale en Suisse, s'est tenue de mai à septembre dans la salle Renevier. Rappelons que le Musée possède la collection de types minéralogiques la plus importante de Suisse. A cette occasion, le catalogue des types minéraux conservés au Musée a été publié.

A la suite de dons, d'échanges et d'achats, la collection de minéralogie systématique s'est considérablement étoffée cette année. Ce sont 388 espèces minérales qui ont été acquises portant ainsi le nombre total à 2749, soit 61 % de la diversité minérale connue à ce jour dans le système solaire.

Quelques chiffres

Total visiteurs : 28'637

Total scolaires : 4'838 (compris dans le chiffre ci-dessus)

Ateliers pour enfants : 22 pour 428 enfants

Ciné du musée : 52 classes pour 944 enfants

Musée de botanique

Exposition temporaire intramuros

Fleurs du Bhoutan

L'exposition regroupant un choix de photographies de l'ethnobotaniste française Françoise Brenckmann a connu une excellente affluence du 25 mai au 23 septembre.

Expositions temporaires extramuros

Flore sauvage dans la ville

L'exposition montée à Lausanne en 2006 a été présentée à Nyon du 16 février au 4 mars et à Morges, dans la cour d'honneur du château, du 29 mars au 19 août, à la demande des Services des espaces verts des deux villes.

Semaine des Jardins botaniques suisses

A l'initiative de l'association « Hortus botanicus Helveticus », une première semaine a été organisée du 16 au 24 juin. Les animations proposées ont connu un succès mitigé à Lausanne, meilleur à Pont de Nant. Il s'agit d'un problème de communication, le matériel étant parvenu trop tardivement. L'opération sera reconduite en 2008.

Médiation culturelle

Activités scolaires

L'atelier des enfants, le passeport vacances et les visites de classes connaissent un tel succès que les jardiniers responsables sont obligés de limiter le nombre de séances. En 2007, près de 500 enfants ont pu profiter de ces animations.

Vandalisme

Point négatif, le vandalisme et les actes d'incivilité sont toujours d'actualité. A chaque fois, plainte est

déposée, sans résultat pour l'instant.

Quelques chiffres

Total visiteurs : pas de statistiques car espace d'accès gratuit

Total scolaires : 37 classes pour 400 enfants

Total visites guidées Pont-de-Nant : 10 pour 250 personnes

Atelier pour enfants : 4 pour 80 enfants

Passeport vacances : 4 pour 50 enfants

Musée d'archéologie et d'histoire

Parmi les événements publics organisés par le Musée, signalons deux expositions temporaires, toutes les deux à l'Espace Arlaud. La première, « Des Alpes au Léman », s'est terminée le 14 janvier, avant d'être déplacée à Sion. La seconde, « Vu du Ciel », inaugurée le 28 septembre, est le fruit d'une étroite collaboration entre le Musée et la Section de l'archéologie cantonale (DINF – SIPAL), afin de valoriser au mieux les archives photographiques aériennes vaudoises touchant l'archéologie et l'histoire.

L'accueil et l'inventaire des collections se poursuivent sans relâche. En 2007, des centaines d'objets divers, provenant de fouilles effectuées dans le canton, ont été intégrés dans les dépôts de Lucens, pour leur conservation à long terme.

Le laboratoire de conservation-restauration continue de remplir sa mission en traitant les matériaux archéologiques et historiques les plus divers (bois, métaux, céramique, verre, etc.). Cette année, comme en 2006, en plus du travail « courant », il a fallu faire face à l'arrivée massive d'objets, provenant de l'extraordinaire site rituel celtique, de portée européenne, découvert en juillet 2006 sur le Mormont.

De nombreux prêts ont été consentis pour des expositions temporaires dans des musées du canton (Yverdon, Vidy, Moudon, Payerne, Lausanne), de Suisse (Bienne, Fribourg, Sion) ou de l'étranger (Prague, Manching-DE, Millau-FR). Une cinquantaine de pièces ont également été mises à disposition du Château de Chillon, pour sa nouvelle exposition permanente, après restauration dans le laboratoire du Musée, en particulier les fameuses maquettes commanditées par Albert Naef au début du siècle dernier.

Quelques chiffres

Total visiteurs : 20'348

Ateliers pour enfants : 90 pour 1591 enfants

Musée monétaire

Gestion des collections

- Recollement d'enregistrement et restauration-photographie d'anciens fonds en 2007 (prévision de durée de gestion à 2050) :
 - 400 enregistrements sommaires
 - Restauration, photographie: ca. 300 photos et 100 restaurations
- Acquisition, enregistrement, restauration des fonds 2007 (31 monnaies gauloises et républicaines de La Sarraz-Le Mormont; 436 monnaies des gorges de Covatannes (sanctuaire gallo-romain) ; 60 monnaies d'Yverdon-Place Piguet et d'Yverdon-Résidence du Castrum; *Faude et Huguenin médailleurs au Locle* : suite et fin de l'acquisition d'étampes, de poinçons et de projets vaudois (près de 3000 (4361 achats au total) sujets marquant l'histoire de l'Etat de Vaud, des communes vaudoises et des sociétés locales vaudoises depuis 1850) ; achats de 14 dessins de Raymond Burki

Etudes scientifiques

- terminées en 2007 : La nécropole de la Tour de Peilz (ca. 80 p.), Les sanctuaires du Chasseron. (ca. 400 p.) (ca. 120 p.)
- courantes terminées en 2007 :
 - (*bulletin 2006*/parution 2007 (5 articles : trésor de Montcherrand (VD) ; triens mérovingiens d'Avenches ; monnaies de Barthélémy Chuet, évêque de Lausanne ; médailles de Frédéric César de la Harpe)
 - articles sur les collections pour revues nationales et internationales/parution 2008 (2 *articles* : les deniers gaulois à la légende NINNO ; oboles grecques et gauloises recueillies dans des tombes)
- collaborations-stages (Doctorante Ecole Normale Supérieure/CNRS, mémoire UNIL et séminaires pratiques UNIL)
- Deux études de fonds en cours (Le Mormont et atlas des trésors monétaires vaudois)

Expositions et animations

- Exposition temporaire *Têtes à sous au Palais* jusqu'au 15 avril 2007 : dessins de Raymond Burki
- Vitrines temporaires 2007 : *Le Musée monétaire compte ses jetons découverts en Pays de Vaud et Poids et mesures*

Animations

- destinées aux enfants : Pakomuzé : /Nuit des musées: /Contes d'hiver
- destinées aux adultes : Nuit des musées
- tous publics : Visites guidées du Musée et de son exposition : UNIL, Lion's Club ; Groupe Suisse de l'Association des Ingénieurs diplômés de l'ESME-Sudria ; visiteurs lors de la soirée organisée par la Banque Rothschild)
- Conférences : Banque Rothschild à l'aula du Palais de Rumine : Université de Genève, unité d'histoire de l'art

Quelques chiffres

Total visiteurs : 5'641

Total scolaires : 157

Ateliers pour les enfants : 9 ateliers pour 126 enfants

Conférences : 969 personnes

Consultation bibliothèque : 1154

Musée romain d'Avenches

Exposition

Exposition temporaire : «*Intailles et camées : L'Antiquité en miniature. Collections Leo Merz et Musée Romain d'Avenches*» (11.05-30.09.2007). Cette exposition, qui sera reprise en 2008 par le Musée romain de Nyon, a attiré moins de visiteurs que la prestigieuse exposition temporaire de 2006 (sur le buste en or de l'empereur Marc Aurèle), ce qui montre bien que les expositions temporaires et la publicité réalisée dans le cadre de ces manifestations améliorent la visibilité d'un musée.

Quelques chiffres

Total visiteurs : 17'689

Total scolaires : 251 classes (à 20 élèves par classe)

Apéritifs du Musée : 741 personnes

Fouilles

2007 a été une grande année de fouilles pour le site d'Avenches, suite à la découverte d'une nouvelle nécropole et d'un deuxième moulin hydraulique sur le site de la future usine Nespresso. Les effectifs de l'équipe de fouille ont été fortement renforcés pour faire face à cette tâche.

Manifestations

En 2007, le Site et Musée romains d'Avenches a participé à plusieurs grandes manifestations : Archéofestival de Fribourg, la fête celtique sur le Mont Vully, les JEP (Journées Européennes du Patrimoine), la fête romaine au Musée romain de Vallon, ainsi qu'à la Mustermesse de Bâle où Avenches a été l'invité spécial de l'année 2007.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Direction

Guide du Palais de Rumine

En 2007, le SERAC a produit un guide du Palais de Rumine publié dans la collection des Guides des Monuments suisses, édité par la Société d'Histoire de l'art en Suisse (SHAS), société qui constitue une plate-forme de l'histoire culturelle et architecturale suisse. Traduit en trois langues (français, anglais et allemand), ce guide, rédigé par un historien de l'art indépendant, s'adresse aussi bien aux visiteurs locaux qu'aux touristes étrangers.

Ecole-Musée

La structure Ecole-Musée, qui s'adresse aux enseignants des différents niveaux scolaires, a édité 9 dossiers pédagogiques sur la base des expositions permanentes et temporaires de 9 musées du canton de Vaud (3 dossiers seront imprimés début 2008).

Groupe permanent d'exploitation du Palais de Rumine

Le groupe permanent d'exploitation du Palais de Rumine s'est réuni 9 fois pendant l'année 2007. Il s'est principalement occupé de redéfinir la nouvelle affectation du hall nord du Palais. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2007, la boutique et la billetterie du Palais ont été fondues en une même structure d'accueil des visiteurs dans le hall sud, gérée par le Service des affaires culturelles. Le hall nord est redevenu un simple lieu de repos et de rendez-vous pour les groupes. Un projet d'information sur les activités des musées et de la Bibliothèque cantonale et universitaire par le biais d'un grand écran a été établi, mais il ne sera mis en œuvre vraisemblablement qu'en 2009.

Bibliothèque cantonale et universitaire

Mise en ordinateur de l'ancien catalogue des Cèdres

Objectif : confier l'ensemble de l'opération de saisie de l'ancien catalogue de la Bibliothèque des Cèdres en sous-traitance à l'entreprise hongroise MEDEA.

Etat : malgré le retard pris en janvier suite aux séquences de la migration de fin 2006, l'opération s'est achevée avec succès à l'été 2007, quasi dans les délais prévus. Reste à prévoir un inventaire général des collections physiques. Vu la qualité de la prestation fournie par l'entreprise, un financement a été demandé – et obtenu – pour continuer avec la mise en ordinateur du catalogue des anonymes et de celui des partitions musicales.

Numérisation

Objectif : jeter les bases d'une "bibliothèque vaudoise numérique" en commençant à numériser des collections de quotidiens vaudois et des ouvrages des collections patrimoniales.

Etat : contacts avancés avec les ayant droits de la *Gazette de Lausanne*, de la *Nouvelle Revue* et avec le consortium des éditeurs romands pour négociation des droits. Travaux réguliers avec l'entreprise Assy/4DigitalBooks, à Ecublens, pour la numérisation d'ouvrages des collections précieuses de la BCU. Numérisation de la série complète de *l'Estafette* et du *Journal littéraire de Lausanne*. Numérisation du *Messenger boiteux de Vevey* et tests sur *24 Heures* et *Le Matin* auprès de la maison SUPAG à Zurich. Contrat signé avec Google pour la numérisation de 100'000 ouvrages des collections patrimoniales de la BCU (2 lots de 5000 livres sont partis en numérisation en fin d'année).

Etude et mise en place d'un serveur institutionnel de ressources numériques pour l'Unil (SERVAL)

Objectif : le Rectorat a donné mandat à la BCU et au Centre informatique de l'Université en 2005 d'étudier la mise en place d'un serveur institutionnel pour la documentation numérique, notamment les publications des chercheurs de la place lausannoise.

Etat : rapport de concept accepté par le Rectorat en mai. Plate-forme de test active depuis l'automne. Sensibilisation des bibliothécaires universitaires en automne. Enquête auprès des chercheurs et sensibilisation aux enjeux en octobre. Basculement de la base *Unisciences* sur le nouveau serveur à l'automne. Mise en exploitation prévue pour la rentrée de septembre 2008.

Elaboration d'une politique des manifestations culturelles

Objectif : préciser les grands principes de l'action de la BCU dans le domaine des manifestations culturelles.

Etat : définition de la politique des manifestations culturelles par les directrices de site (été). Préparation d'une charte approuvée par le directeur et la Cheffe du SERAC en automne. Elaboration des procédures à l'intention des responsables des manifestations culturelles.

Recherche de locaux excentrés

Objectif : obtenir des locaux excentrés pour la conservation sécurisée de collections précieuses, "gelées" (doubles du Dépôt légal) ou numérisées.

Etat : démarches auprès d'Armasuisse en février. Expertise des locaux et présentation du projet aux Chefs de département concernés (Vaud et Valais).

Musée des beaux-arts

Le 1^{er} juin, après une période intérimaire assumée par Mme Catherine Lepdor suite au départ de M. Yves Apetitallot, M. Bernard Fibicher accède au poste de directeur du Musée cantonal des beaux-arts. Il s'est fortement impliqué dans le projet du nouveau musée, entreprenant notamment des actions d'information.

Le Musée a également lancé la publication d'un journal grand public destiné à communiquer sur le projet au niveau du musée lui-même avec la parution du numéro 0 dans le cadre de la Nuit des musées.

Musée de l'Elysée

De grandes améliorations ont été faites tant au niveau de la sécurité des personnes que celle des biens (changement des centrales alarme feu et effraction, pose de détecteurs de mouvement, cloisons séparant le musée de la chancellerie, caméras de surveillance, etc.)

Ces travaux permettent enfin au musée d'exposer les œuvres dans des conditions adéquates et de répondre aux exigences, toujours plus grandes, des prêteurs (collectionneurs privés ou grandes institutions internationales).

Musée de zoologie

L'EMPD concernant le projet de rénovation et de mise en conformité des installations techniques du musée a été voté par le Grand Conseil en février 2007. Conformément à la loi sur les marchés publics, le mandat d'architectes a fait l'objet d'un concours. Le bureau mandaté a commencé ses études en septembre 2007. Le début des travaux de rénovation est planifié pour juin 2008.

Musée de géologie

Deux nouvelles espèces minérales ont été décrites au Musée et homologuées par une commission internationale. Le Musée devient le dépositaire des holotypes (échantillon – étalon de référence mondiale). Ces découvertes sont le fruit d'une collaboration internationale avec des chercheurs du Musée et de l'Université d'Adelaide, de l'Université de Berne et de l'Université de St-Petersbourg.

En collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Lugano, le Musée a participé à des travaux sur un site minéralogique exceptionnel situé au Tessin et qui a fourni les plus grands cristaux de zircon, une pierre précieuse, connus à ce jour en Europe centrale. Les résultats de ce travail ont été publiés et présentés au Swiss Geosciences Meeting de Genève en novembre.

Signalons enfin le don de l'importante collection de minéralogie de feu Walter Cabalzar et qui complète de façon admirable notre collection de minéralogie des Alpes orientales.

La restauration du Mammouth de Praz Rodet s'est poursuivie. Elle a permis de faire des découvertes scientifiques intéressantes quant à la santé du mammouth. Ce dernier souffrait d'un très fort rhumatisme au niveau de la colonne vertébrale. De plus, l'étude des griffures visibles sur les défenses a montré qu'elles ont été faites par l'animal lui-même de son vivant. L'analyse de leurs orientations et de leur profondeur a permis de déduire les mouvements à l'origine de ces griffures. Ces résultats ont été présentés au Swiss Geosciences Meeting de Genève en novembre. La restauration se terminera en 2008.

Initié en 2006, un effort particulier a été porté pour compléter la collection de fossiles de l'ère primaire.

Musée de botanique

Inventaire des collections du Musée

Initié en 2004, le catalogage informatique de l'herbier vaudois, estimé à plus de 200'000 parts, se poursuit dans la mesure des forces disponibles. La base de données comporte, à ce jour, plus de 20'000 entrées.

La collection des herbiers peints s'est enrichie des aquarelles de Marie Grierson et de Leonie Kreckel au travers d'un dépôt permanent effectué par le WWW International.

Inventaire des collections des Jardins

L'informatisation des collections des jardins se poursuit dans une base de données développée par Philippe Sauvain, jardinier. Comportant plus de 10'000 fiches, elle permet non seulement de connaître l'état des collections, mais de suivre la vie des diverses plantes dans le jardin. Ce développement a permis l'adhésion des Jardins botaniques cantonaux au *Réseau international d'échange de plantes* (IPEN), système d'échange de ressources génétiques à des fins non commerciales entre jardins botaniques dans le respect de la *Convention sur la diversité biologique*, ou *Convention de Rio*, ratifiée par la Suisse.

Collection des plantes carnivores

Ces végétaux si particuliers suscitent un intérêt grandissant chez le public et, surtout, chez les enfants. Grâce à la possibilité offerte par l'hôpital de Cery d'utiliser une de leurs serres de culture, la collection de plantes carnivores a été fortement augmentée, ce qui permet d'actualiser régulièrement notre vitrine de présentation à Montriond.

Les Portraits de botanique

Lancée en 1997, la collection de vulgarisation des Musée et Jardins botaniques cantonaux est toujours très bien accueillie. 2007 a vu la publication des n° 28, 29 et 30, consacrés respectivement aux hellébores et aux plantes tinctoriales. Compte tenu du sujet des deux derniers numéros, ils ont été publiés, pour la première fois, en couleurs.

Musée d'archéologie et d'histoire

Le Musée s'est engagé non seulement dans la conservation-restauration du mobilier archéologique du site du Mormont, mais également dans son étude et sa valorisation. Un film documentaire consacré à ce sujet, « Le crépuscule des Celtes », destiné à un large public, a ainsi été produit par la TSR et Arte, sous la conduite scientifique du Musée.

Musée monétaire

- Création et mise en œuvre du nouveau site Web du Musée
- L'étude monétaire des trouvailles de deux sites vaudois offre des avancées entièrement nouvelles dans le domaine des rituels :
 - un « jeté votif » de monnaies exclusivement, dans un cirque de rochers qui peut être compris comme le rituel d'un sanctuaire. Inédit à l'époque romaine (*Le Chasseron*)
 - un « péage mortuaire » mesuré en termes métrologiques permettant de comprendre l'usage de monnaies romaines anciennes dans un contexte Haut Médiéval (*La Tour-de-Peilz*)

Musée romain d'Avenches

- Participation à plusieurs colloques en Suisse et à l'étranger, avec l'apport de communications sur Avenches
- Préparation de plusieurs publications scientifiques :
 - Contributions aux Actes du colloque "Sanctuaires" tenu en 2006 à Avenches
 - J. Morel et al., Le palais de Derrière la Tour, parution prévue pour 2008
 - Ph. Bridel, Le temple de la Grange des Dîmes, en cours

- M.-F. Meylan Krause, J. Morel et al., Les découvertes du I^{er} siècle av. J.-C. au lieu-dit Sur Fourches
- Préparation de la publication d'A. Schenk, *Tabletterie*, parution prévue en 2008
- Préparation de la publication de S. Oelschig, *Corpus der Steininschriften*

Rapport annuel de gestion 2007

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service des affaires culturelles (SERAC)

Sources d'informations complémentaires

En savoir plus...

Service des affaires culturelles - Direction

Site Internet du SERAC : www.vd.ch/serac

Bibliothèque cantonale et universitaire

Site Internet de la BCU : www.unil.ch/bcu

Pour l'opération Google, voir

- le communiqué du Conseil d'Etat du 15 mai 2007, sur le site Internet de l'Etat de Vaud
- la page ad hoc du site Internet de la BCU : <http://www.unil.ch/bcu/page50690.htm>
- le communiqué en ligne de H. Villard et S. Corsini sur Youtube : <http://fr.youtube.com/watch?v=p2WbYRoPzYE>

Pour le projet de serveur académique lausannois, voir le site Internet

<http://www.unil.ch/serval>

Pour la documentation numérique et le mouvement de l'Open Access, voir le site Internet de la Coordination pour la documentation numérique de l'Université de Lausanne (CODUL)

<http://www.unil.ch/codul/>

Pour le projet de bibliothèque numérique suisse (E-lib.ch), voir le site Internet

http://www.e-lib.ch/index_f.html

Musée des beaux-arts

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues sur le site Internet du Musée :

www.beaux-arts.vd.ch

ou

[info.beaux-arts\(at\)vd.ch](mailto:info.beaux-arts(at)vd.ch)

[nouveau-musee.beaux-arts@vd.ch](mailto:nouveau-musee.beaux-arts(at)vd.ch)

Bulletin 2007, à paraître - Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne

Musée de l'Elysée

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues sur le site Internet du Musée :

Musée de zoologie

- Site Internet du Musée : <http://www.zoologie.vd.ch/>
- Rapport annuel 2007

Musée de géologie

- Site Internet du Musée : <http://www.unil.ch/mcg/page15120.html>
- Bulletin annuel d'activités 2007

Musée de botanique

- L'Etamine, bulletin d'information des Musée et Jardins botaniques cantonaux n° 12 (parution prévue début mai)
- Les hellébores. Paulette Choffat – Portrait de botanique n° 28, 2007. 16 p.
- Les plantes tinctoriales. Chimie des couleurs. Joëlle Magnin-Gonze – Portrait de botanique n° 29, 2007. 24 p.
- Les plantes tinctoriales. Du jardin à la cuve. Daniëla Ducrest – Portrait de botanique n° 30, 2007. 24 p.
- Site Internet du Musée : <http://www.botanique.vd.ch>

Musée d'archéologie et d'histoire

Rapport d'activité 2007

Musée monétaire

- Site Internet du Musée : www.lausanne.ch/museemonetaire
- Bulletin des amis du Musée monétaire cantonal

Musée romain d'Avenches

- Site Internet du musée : www.avenches.ch/aventicum
- Bulletin de l'Association Pro Aventico 49, 2007 (parution 29.05.08) :
- Rapport du musée
- Chronique des fouilles
- La vie des monuments
- Autres articles
- Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie 91, 2008, Chronique des fouilles (parution début juin 2008)
- Aventicum 11 et 12, 2007. Bulletin de liaison de l'Association Pro Aventico

- M. Grandjean, Avenches médiéval et moderne. Documents du Musée romain d'Avenches 14, 2007
- *Rapport annuel 2007* de la BCU, à paraître en juin 2008